

COMMUNE DE SAINT FELIU D AMONT

Département des Pyrénées-Orientales Arrondissement : PRADES

Compte rendu de la séance du 30 juin 2017

Madame Jocelyne ALBERT (Conseiller Municipal), Monsieur Alain CHAZEE (Conseiller Municipal), Madame Roselyne DIAZ (Conseiller Municipal), Madame Marie-Francoise LANCIAUX (3eme Adjoint), Monsieur Jean-Claude MORAT (2eme Adjoint), Madame Francoise OLIVE (Conseiller Municipal), Monsieur Robert OLIVE (Maire), Monsieur Jean-Pierre PASCAL (1er Adjoint), Madame Florence SIBIEUDE (Conseiller Municipal)

Monsieur Jean-Christophe BOURQUIN (Conseiller Municipal) par Monsieur Robert OLIVE, Monsieur Alain CATALA (Conseiller Municipal) par Madame Marie-Francoise LANCIAUX, Monsieur Francis JOULIA (4eme Adjoint) par Madame Florence SIBIEUDE, Monsieur Julien MURCIA (Conseiller Municipal) par Madame Jocelyne ALBERT

Monsieur Jean-Paul BONNET (Conseiller Municipal), Monsieur Jean-Claude BOUCHET (Conseiller Municipal)

Secrétaire(s) de la séance: Jocelyne ALBERT

Ordre du jour:

- Approbation du Compte-Rendu de la réunion du 19 juin 2017
- Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux
- Questions diverses

Approbation du Compte-Rendu de la réunion conseil municipal du 19 juin 2017

En ouverture de séance, Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance précédente. Le compte-rendu de la séance du 19 JUIN 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Elections Sénatoriales - Désignation des délégués (DE 2017 045)

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale 14 juin 2017

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur Jean-Pierre PASCAL

Monsieur Jean-Claude MORAT

Madame Roselyne DIAZ

Madame Florence SIBIEUDE

La présidence du bureau est assurée par Monsieur Robert OLIVE - Maire.

Une seule listes a été déposée et enregistrée :
elle est dénommée "liste A" et est composée de

| Délégués titulaires | <i>Délégués suppléants</i> |
|--|---------------------------------|
| Monsieur Jean-Pierre PASCAL | <i>Monsieur Francis JOULIA</i> |
| Madame Marie-Françoise LANCIAUX | <i>Madame Françoise OLIVE</i> |
| Monsieur Jean-Claude MORAT | <i>Madame Florence BAPTISTE</i> |

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

15 conseillers municipaux concernés ; 3 délégués à désigner, 3 suppléants, 1 liste déposée

- nombre de bulletins : 13

- bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrages exprimés : 13

Ont obtenu :

- liste A : 13 voix

Le quotient applicable est : $15/3 = 5$

Répartition :

La liste A obtient : $15 : 5 = 3$ soit 3 sièges

M. le maire proclame les résultats définitifs :

| Délégués titulaires | | <i>Délégués suppléants</i> | |
|--|-----------|---------------------------------|-----------|
| Monsieur Jean-Pierre PASCAL | = 13 voix | <i>Monsieur Francis JOULIA</i> | = 13 voix |
| Madame Marie-Françoise LANCIAUX | = 13 voix | <i>Madame Françoise OLIVE</i> | = 13 voix |
| Monsieur Jean-Claude MORAT | = 13 voix | <i>Madame Florence BAPTISTE</i> | = 13 voix |

Questions Diverses

1) Rythmes scolaires : retour de la semaine de 4 jours (DE 2017 046)

Le maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine. La Maire propose que le conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jour,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant les intérêts des élèves de la commune de Saint-Féliu d'Amont,

Considérant le transfert de la "compétence jeunesse" à la Communauté de Communes Roussillon-Conflent.

En considération de l'intérêt tout particulier que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours à *compter de la rentrée scolaire de septembre 2018*
- Dit que pour des raisons d'organisation, du service périscolaire intercommunal, aucun changement n'interviendra avant cette date (la semaine de 4,5 jours restera en place durant toute l'année scolaire 2017/2018)
- Dit que le conseil d'école sera informé de cette décision et que son avis sera demandé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.